

**Pour citer cet article :**

Berrendonner (A.), 2021, « La notion de phrase », in *Encyclopédie Grammaticale du Français*, en ligne : [encyclogram.fr](http://encyclogram.fr)

DOI : <https://nakala.fr/10.34847/nkl.edcfr09q>

## 1. LA PHRASE COMME OBJET DE LA GRAMMAIRE.

### 1.1. Une évidence commune.

1.1.1. Depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle, les grammaires du français sont pratiquement unanimes à se définir comme des modèles de la phrase.

- C'est le cas, en premier lieu, de la grammaire qui est enseignée à l'école. Si, de nos jours, les manuels scolaires se contentent de présupposer l'existence des phrases comme une donnée d'évidence, il fut un temps où ils prenaient soin de l'asserter explicitement :

Nous parlons par phrases ; nous pensons par phrases : la phrase est l'élément fondamental du langage. [C. Bruneau & M. Heulluy, *Grammaire française*, 1935 : 32]

- Les grammaires normatives font traditionnellement écho à la doxa scolaire :

La phrase est l'unité de communication linguistique : c'est la suite phonique minimale par laquelle un locuteur adresse un message à un auditeur. [Goosse-Grevisse <sup>12</sup>1988 : 293]

- Il en va de même des ouvrages descriptifs qui s'attachent à dresser un tableau général de la morpho-syntaxe du français. C'est ainsi que les trois principales grammaires de référence actuelles s'accordent à postuler la phrase comme objet premier :

La phrase, cadre de l'analyse syntaxique. [Riegel & al., 2009 : 201]

La phrase est le cadre naturel de la grammaire. [Le Goffic, 1993 : 5]

Les constantes ou les « inévitables » (Guillaume) de la réflexion grammaticale restent donc la phrase et le mot. [Wilmet 1997 : 35]

- Les grammaires formelles reposent elles aussi unanimement sur une conception de la langue comme ensemble de phrases. Les versions les plus anciennes de la grammaire chomskyenne (Transformationnelle standard, Gouvernement & Liage) se présentent comme des algorithmes génératifs ayant pour produit d'entrée une variable P (*phrase*) ou S (= angl. *sentence*), et censés énumérer en sortie les valeurs possibles pour cette variable, c'est-à-dire l'ensemble de « toutes et rien que les phrases bien formées » d'une langue. Dans les versions les plus récentes (minimalistes), le symbole S a cédé la place à

diverses catégories fonctionnelles, IP (*Inflection phrase*), CP (*Complementizer phrase*), TP (*Tense phrase*)<sup>1</sup>, etc., mais il suffit de considérer les séquences engendrées sous ces symboles pour se convaincre qu'il s'agit bien toujours de phrases conformes au format le plus traditionnel. Quant aux grammaires d'unification, elles ne s'écartent pas de la même ligne : les objets qu'elles se donnent pour tâche de figurer ne sont autres que « les arbres élémentaires de nœud racine Phrase qui sont les unités de base de la grammaire » [Abeillé 2002 :77]. Voir aussi le statut de primitive attribué à la catégorie S dans les grammaires catégorielles.

Cette convergence est le signe que la phrase est pour tout le monde une sorte d'évidence naturelle. Selon Riegel & al. par exemple,

Une phrase est d'abord une séquence de mots que tout sujet parlant non seulement est capable de produire et d'interpréter, mais dont il sent aussi intuitivement l'unité et les limites. [2009 : 201]

Ce statut d'évidence « enracinée dans la pensée commune » [Le Goffic 2016 : 29], qui est le résultat d'une intense inculcation scolaire, prédisposait la phrase à jouer le rôle de primitive dans la théorie linguistique.

### ***1.2. Un statut épistémologique équivoque.***

Adopter la notion de phrase, c'est poser en principe (i) qu'il existe un ensemble *P* de fragments de discours *autonomisables*, i.e. susceptibles d'être étudiés en eux-mêmes, abstraction faite de leurs relations avec leur contexte, car ayant une structure interne indépendante de celui-ci ; et (ii) que ces fragments forment une *catégorie homogène*, ayant des caractéristiques communes et obéissant à des régularités communes. Ces deux prémisses, qui fondent l'autonomie de la grammaire en tant que modélisation d'une classe d'unités *sui generis*, sont unanimement partagées par les grammaires de phrase. Leur statut épistémologique est cependant ambigu.

- D'une part, l'existence des phrases est admise comme une évidence qui n'a pas besoin d'être démontrée, c'est-à-dire comme un axiome. Certaines théories le déclarent explicitement :

La notion de phrase est, en grammaire générative, tenue pour un terme primitif, non défini de la théorie. [Ruwet 1967 : 366]

Lui conférer ce statut dispense d'avoir à en fournir une définition empirique, et revient à décrire l'ensemble *P* en extension : ses éléments sont énumérés un par un, chaque fois que le grammairien exhibe un exemple à analyser.

- Mais dans le même temps, la plupart des grammairiens traitent la phrase comme une hypothèse descriptive dont l'adéquation demande à être prouvée. Ils s'attachent à montrer qu'elle correspond bien à une réalité langagière, aux caractéristiques dûment observables, et qu'elle est donc une unité d'analyse pertinente.

---

<sup>1</sup> Rappel : dans la terminologie grammaticale anglaise, le terme *phrase* signifie *syntagme*.

La phrase cumule ainsi pratiquement les deux statuts épistémologiques d'axiome et d'hypothèse de modélisation. Elle est à la fois une idée reçue et une idée à démontrer. Cela explique que la littérature grammaticale abonde en tentatives de définition *a posteriori* (Mounin [1968 : 124] en comptait déjà plus de 200), qui visent à légitimer une notion déjà usuelle.

### **1.3. Problèmes terminologiques.**

#### **1.3.1. Phrase vs énoncé.**

**1.3.1.1.** Le terme de *phrase* entre parfois en concurrence avec celui d'*énoncé*, qui sert lui aussi à désigner les unités prises pour objets de la modélisation grammaticale. Certains préfèrent leur donner ce nom pour marquer leurs distances par rapport à la tradition, et notamment pour souligner que ces unités ne coïncident pas avec les phrases graphiques délimitées par la ponctuation. Tel est notamment l'usage dans les travaux du GARS sur le français parlé, qui prennent pour cadre « l'énoncé autonome » [Blanche-Benveniste & al. 1990 : 114]. Cette notion a eu longtemps le statut de primitive non définie, puis a reçu des définitions d'ordre prosodique (voir § 4.3.2.) et énonciatif (voir § 4.1.1.).

**1.3.1.2.** Chez d'autres auteurs, les termes de *phrase* et d'*énoncé* sont mis en opposition selon l'axe compétence / performance, le premier servant à nommer une unité de langue virtuelle (*type*), et le second à désigner ses occurrences en discours (*tokens*) :

La phrase est un objet théorique qu'on étudie en grammaire sans tenir compte du contexte général dans lequel elle a été produite. L'énoncé, par contre, constitue le résultat observable d'un acte de parole et représente très concrètement ce que dit ou écrit quelqu'un à un moment donné et en un lieu déterminé. Si deux locuteurs disent chacun : « Je suis malade », ils ont certes prononcé la même phrase, mais ils ont nécessairement produit des énoncés distincts, puisque ceux-ci sont par définition liés à un contexte d'énonciation. [Lerot 1986 : § 79]

Cette distinction, d'abord introduite en sémantique pour opposer les signifiés de langue aux sens produits en discours [Ducrot 1980 : 7-8], a servi en syntaxe à justifier l'existence d'énoncés performés non conformes au format de la phrase (§ 3.2.2.).

#### **1.3.2. Phrase vs proposition.**

**1.3.2.1.** Le terme de *proposition*, dans la tradition logique, sert à désigner un jugement, c'est-à-dire une pensée susceptible d'être évaluée comme vraie ou fausse, et formée par la mise en rapport d'un sujet et d'un prédicat :

Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis *La terre est ronde*, s'appelle PROPOSITION ; et ainsi toute proposition enferme nécessairement deux termes ; l'un appelé *sujet*, qui est ce dont on affirme, comme *terre* ; et l'autre appelé *attribut*, qui est ce qu'on affirme, comme *ronde*. [Arnauld & Lancelot, *Grammaire générale & raisonnée*, 1660 : 23]

Sous l'influence de la Grammaire de Port-Royal, cette notion a d'abord été intégrée à la grammaire en tant qu'outil d'analyse sémantique. Puis elle s'est vue projetée sur la forme syntaxique, et identifiée avec les constructions élémentaires composés d'un verbe et de

ses dépendants [Chervel 1977 : 206 sq]. D'où l'usage du terme de *proposition* pour désigner les constituants immédiats de la phrase complexe :

*Les unités inférieures à la phrase.* Il s'agit d'abord de la proposition. Celle-ci est une partie de phrase consistant en un verbe à un mode personnel accompagné des éléments qui lui sont liés, sujet, compléments. [Gardes-Tamine 1988 : 11]

(Certains auteurs, soucieux d'éviter la confusion entre niveaux sémantico-logique et syntaxique, préfèrent utiliser en ce sens le terme de *sous-phrase*).

**1.3.2.2.** Dans les années 1970 cependant, la grammaire générative transformationnelle a accredité l'idée que toute phrase complexe résultait de la composition de phrases simples, par enchâssement ou coordination. Cette hypothèse, qui a eu notamment beaucoup d'échos dans les manuels scolaires, a conduit à appeler phrases ce que l'on nommait jusque là des propositions, et à parler couramment de « phrases enchâssées », « subordonnées », « relatives », etc. Il s'ensuit que le terme de *phrase* est devenu référentiellement ambigu : il sert à désigner tantôt des énoncés autonomes (= angl. *sentence*), tantôt des constituants d'énoncé syntaxiquement dépendants, construits autour d'un verbe (= angl. *clause*). Seule la première acception sera envisagée ici.

**1.3.3.** Le terme de *phrase* n'a acquis son sens technique actuel qu'au milieu du 18<sup>e</sup> siècle. Auparavant, il faisait partie du vocabulaire commun, et servait à désigner toute expression usuelle composée de plusieurs mots. Il était alors synonyme de « *façon de parler* » ou de « *locution* » [Seguin 1993].

## **2. LA THÉORIE STANDARD.**

### **2.1. Définitions empiriques.**

On caractérise généralement les phrases par le fait que ce sont des unités closes. C'est ce qui autorise leur description hors contexte. Mais il existe plusieurs façons de concevoir cette clôture.

#### **(a) Complétude sémantique**

On peut tout d'abord définir la phrase comme une unité porteuse d'un « sens complet ». Cette propriété lui a été attribuée dès la naissance de la notion, au milieu du 18<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> :

La frase enfin peut seule sans le secours d'aucune compagne exprimer un sens parfait & fini. [Girard, *Les vrais principes de la langue françoise*, 1747]

Par « sens complet », on entend précisément un complexe de deux ingrédients :

---

<sup>2</sup> À vrai dire, l'idée qu'il existe des fragments de discours porteurs d'un sens complet est beaucoup plus ancienne que la notion de phrase. On la trouve exprimée dès l'antiquité, à travers les notions de *logos* (Denys le Thrace), puis d'*oratio* (p. ex. chez Priscien : *oratio est ordinatio dictionum congrua, sententiam perfectam demonstrans*). Voir [Raby & al. 2017].

(i) D'une part, toute phrase exprime un jugement formé d'un sujet et d'un prédicat, autrement dit une proposition  $p$  :

Nous appellerons *phrases complètes* celles où il se trouve un nom et un verbe dans leur propre fonction ; en sorte que le nom exprime un sujet dont on parle, & le verbe ce qu'on en affirme. [Buffier, *Grammaire française sur un plan nouveau...*, 1709]

Par exemple, *Cicéron est éloquent*. Voilà trois mots, dont le premier désigne l'objet de ma pensée, & dont le dernier exprime la qualité que j'attribue à l'objet de ma pensée. Quant au premier, c'est en termes de Logique, le *sujet* de ma proposition ; et en termes de Grammaire, le *nominatif* du verbe. Quant au dernier, c'est l'*attribut* en termes de Logique, & le *régime* en termes de Grammaire. Mais pour lier ces deux idées, j'ai eu besoin d'un Verbe, sans quoi ma phrase n'offroit pas un sens complet, qui affirme ou qui nie.

[D'Olivet, *Essais de grammaire*, 1767 ; pour les héritiers de Port-Royal, tout prédicat se compose d'un attribut et d'un verbe copule qui en signifie l'affirmation, d'où cette définition ternaire.]

(ii) À cela s'ajoute l'indication d'un acte de langage  $A$  effectué sur  $p$ . On en distingue classiquement trois : assertion / question / injonction, auxquels correspondent trois types formels :

La phrase vue par la forme de la structure a aussi trois différences essentielles & générales, qui constituent tout autant de formes : l'une expositive, la seconde impérative, & la troisième interrogative. [Girard, *Les vrais principes de la langue française*, 1747]

La phrase est ou interrogative, ou impérative, ou expositive. La phrase est interrogative, quand en parlant on fait une question. [...] La phrase est impérative, quand en parlant on commande, on défend, on prie ou l'on exhorte. [...] La phrase est expositive, quand on ne parle ni pour interroger, ni pour commander. [Wailly, *Principes généraux et particuliers de la langue française*, 1770]

Cette définition sémantique  $A(p)$  se perpétue dans bon nombre de travaux contemporains, sous divers avatars terminologiques : *modus + dictum* [Bally 1965 :35], *force illocutoire + proposition* [Searle 1972 : 70], *modalité + prédication* [Le Goffic 1993 : 8 ; 2001 : 99 ; 2016], [Lefeuvre 1999 : 28 ; 2016 : 74], *opération énonciative + contenu propositionnel* [Creissels 2006 :12], *unités illocutoires* [Benzitoun & al. 2011 ; Debaisieux & al. 2013]. Elle exprime l'idée que les phrases sont les unités linguistiques aptes à faire l'objet d'un acte d'énonciation, c'est-à-dire à constituer des messages communicables :

La phrase se définit comme l'unité d'énonciation, fondée sur l'unité de propos. [Bonnard 1981, cité par Wilmet 1997 : 440]

### **(β) Autonomie syntaxique.**

Une deuxième caractéristique couramment utilisée pour définir la phrase est son statut de monade syntaxique indépendante du contexte, dont la structure interne est faite d'éléments liés par des relations grammaticales, mais qui n'entretient elle-même aucune relation grammaticale avec son entourage, et n'entre donc pas à titre de constituant dans une unité grammaticale plus vaste :

La phrase peut être définie : un ensemble d'articulations liées entre elles par des rapports grammaticaux et qui, ne dépendant grammaticalement d'aucun autre ensemble, se suffisent à elles-mêmes. [Meillet 1934 : 355]

Lorsqu'une forme linguistique fait partie d'une forme plus vaste, on dit qu'elle est en position d'inclusion. Dans le cas contraire, on dit qu'elle est en position absolue, et qu'elle constitue une phrase. [Bloomfield 1970 : 161]

La phrase est autonome parce qu'elle est tout à fait indépendante d'autres phrases et qu'elle n'assume elle-même aucune fonction grammaticale. [Lerot 1986]

Cette autonomie formelle fait de la phrase une unité seuil entre deux ordres de combinatoire, dont on admet généralement que la description incombe à deux sous-disciplines distinctes de la linguistique : les relations grammaticales intra-phrastiques sont le domaine de la syntaxe, et les relations « transphrastiques » relèvent de la pragmatique, de l'analyse du discours et/ou de la linguistique textuelle. Cette dichotomie est le paradigme actuellement dominant, mais la phrase se trouve néanmoins versée soit d'un côté, soit de l'autre. Elle est conçue tantôt comme l'unité supérieure de la syntaxe (= un signe), tantôt comme l'unité minimale de discours (= un acte d'énonciation). Cf. Le Goffic vs Benveniste :

La phrase est le niveau supérieur de la syntaxe : c'est, dans son ordre, une totalité indépassable (elle ne peut être dépassée qu'à condition de changer de niveau, et de passer au niveau du texte). [Le Goffic 1993 : 8]

Avec la phrase, on quitte le domaine de la langue comme système de signes, et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme instrument de communication, dont l'expression est le discours ». [Benveniste 1966 : 129-130].

Contrairement à l'idée que la phrase puisse constituer un signe au sens saussurien [...], nous pensons que le signe et la phrase sont deux mondes distincts et qu'ils appellent des descriptions distinctes. [Benveniste 1967 : 224]

(Par ailleurs, jusque dans les années 1970, la combinatoire discursive était généralement considérée comme ne faisant pas partie de la langue mais de son actualisation en parole, ce qui conduisait à définir la phrase comme l'unité maximale de la langue :

La linguistique des langues nationales s'arrête à la phrase, qui est l'unité dernière à laquelle un linguiste peut s'attaquer. Au-delà de la phrase, la structure ne relève plus de la linguistique. [Barthes]

Cette conception théorique n'est plus de mise aujourd'hui, même si elle sous-tend encore la pratique de la plupart des grammaires formelles.)

### **(γ) Clôture intonative.**

Certains linguistes, attentifs à la langue parlée, tiennent pour une caractéristique définitionnelle le fait que les phrases sont porteuses d'intonations démarcatives qui en indiquent la fin :

D'abord, elle [la phrase] est l'ensemble de mots (coïncidant éventuellement avec un seul) que l'utilisateur de naissance accepte comme complet, c'est-à-dire se suffisant à lui-même et n'exigeant pas d'addition pour être grammaticalement correct et sémantiquement interprétable. Le second critère est formel : un certain contour

intonationnel indique les frontières de la phrase, quelle que soit la forme matérielle de ce contour d'une langue à l'autre et au sein d'une même langue. [Hagège 1985 : 276]

(Les intonations généralement citées comme démarcatives sont le contour descendant suivi de pause qui clôt les phrases assertives, et le contour final montant des phrases interrogatives totales).

À première vue, cette définition prosodique a l'avantage de fournir un critère empirique commode pour segmenter les discours en phrases successives :

Soit l'énoncé : « Vous êtes au travail depuis une heure, et vous n'avez encore rien fait. » Représente-t-il une ou deux phrases, et pourquoi ? On pourrait être tenté de répondre « deux », puisque l'énoncé « vous êtes au travail depuis une heure » offre un sens complet. Sans doute, mais ce n'est pas là l'énoncé complet de l'idée conçue par le sujet parlant. Ce qui le prouve, c'est l'intonation. En coupant après « depuis une heure », l'intonation reste « en l'air » : elle est suspensive ; en revanche, l'intonation est conclusive (basse) après « vous n'avez encore rien fait ». Nous observons donc qu'à « l'énoncé complet de l'idée conçue par le sujet parlant » correspond un critère formel très important, l'intonation, reflet immédiat et continu de la structure de la phrase. Dans la langue écrite, l'intonation est exprimée à son tour par des signes distinctifs : le point marque l'intonation conclusive. [Deloffre 1967 : 15]

### **(δ) Démarcations graphiques.**

Enfin, toutes les grammaires normatives présentent comme un critère de définition essentiel le fait qu'à l'écrit, une phrase est bornée par des signes de ponctuation spécifiques : une majuscule initiale et un point final [Grevisse <sup>11</sup>1986 : 159]. Cette ponctuation est traditionnellement décrite comme la transcription graphique des signaux prosodiques de clôture, les points étant censés figurer des pauses longues :

Le point marque une pause importante (souvent une fin de phrase), le point-virgule une pause moyenne et la virgule une courte pause [Riegel & al. 2009 : 143].

Les nombreux flottements que l'on observe dans l'usage de la ponctuation (ex. 8-10) ont cependant conduit certains linguistes à récuser ce critère :

Il est clair, en tout cas, que nous ne saurions faire intervenir les caprices des auteurs en matière de ponctuation, dans notre identification de ce qui est ou n'est pas une phrase. [Martinet 1979 :17]

### **2.2. Syncrétisme.**

La théorie standard de la phrase comporte en outre le présupposé que les quatre propriétés énumérées ci-dessus coïncident, i.e. caractérisent toutes le même ensemble de fragments de discours. Ce postulat de co-extensivité apparaît explicite dans de nombreuses définitions (v. Deloffre ou Hagège *supra*) :

La phrase cristallise et rassemble tout ce que nous demandons à l'unité de base du langage : d'être tout à la fois l'expression d'un sens, d'une idée complète, une forme grammaticale normée, garante de l'intelligibilité (« mais faites donc des phrases ! ») et, tout naturellement, le maillon constitutif d'un texte (souligné par la ponctuation). [Le Goffic 2016 : 29].

Par amalgame syncrétique des propriétés  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\gamma$ ,  $\delta$ , les phrases sont ainsi tenues pour des unités closes à la fois sémantiquement, syntaxiquement, prosodiquement et graphiquement, ce qui permet d'utiliser tour à tour et indifféremment n'importe laquelle de ces propriétés comme test de reconnaissance.

### 2.3. Types de phrases.

**2.3.1.** Les grammaires qui s'attachent à inventorier les diverses formes que peut prendre une phrase en français partent généralement d'une construction distinguée qui, sous diverses appellations (*phrase de base*, *phrase minimale*, *phrase noyau*, *phrase canonique*,  $P_0$ ), est tenue pour la forme phrastique normale, et sert de référence pour décrire les autres. Ce modèle prototypique est la construction [Sujet + [Verbe + Complément(s)]], ou [Groupe nominal + Groupe verbal] :

Il est avantageux de se doter au départ d'une **structure (ou forme) canonique**, qui corresponde à la proposition ou forme propositionnelle commune aux phrases, quels que soient leurs types. [...] On l'identifiera après bien d'autres, à l'arrangement d'une phrase déclarative simple [...] et neutre [...] telle qu'elle est illustrée par la phrase :

Une petite clef tomba sur le trottoir (Gide)

L'ordre des mots y correspond à la formule : (CC) – **Sujet** – (CC) – **Verbe** – (CC) – **Compléments/Attribut** – (CC), où (CC) symbolise le complément circonstanciel, facultatif et mobile. [Riegel & al. 2009 : 211]

La principale cause de ce choix réside dans l'identification traditionnelle de la phrase avec un contenu propositionnel complet ( $\alpha$ ).

**2.3.2.** Les autres phrases verbales sont décrites comme dérivées du modèle canonique, moyennant des opérations de composition (enchâssements et coordinations de phrases) ou de restructuration. Ainsi, selon une théorie d'inspiration transformationnelle proposée par Dubois & Dubois-Charlier [1970], la structure de base GN+GV est soumise à l'action d'opérateurs, les uns obligatoires {assertif / interrogatif / impératif}, les autres optionnels {passif / négatif / emphatique / impersonnel}, qui lui imposent des réarrangements (modification de l'ordre des mots, ajout ou suppression de mots grammaticaux). Il en résulte divers dispositifs non canoniques, marqueurs de modalités illocutoires (inversions interrogatives), de diathèse (passifs) ou de structure informationnelle (dislocations). La nomenclature de ces *types de phrases* est devenue la doxa officielle des manuels scolaires [Berrendonner 2000]. Elle a été reprise avec quelques amendements par Riegel & al. [2009 : 660].

**2.3.3.** Les grammaires qui recourent à la notion de phrase canonique mentionnent en outre l'existence de spécimens « atypiques », qui ne peuvent pas en être dérivés au moyen de transformations syntaxiques régulières. Ce sont notamment des *phrases averbales* de structures diverses :

- (1) (a) *Racaille*, va, *saloperie*. Je te foutrais tout ça en prison, moi. *Pas de pitié*. *En prison*. *Voyous*, *anarchistes*, *mauvais Français*... [Aymé, frantext]
- (b) Impôts, *ras-le-bol d'être plumées* ! [web]



- (c) *Encore une tournée ? Et un pernod pour Arthur !* [Vautrin, frantext]
- (d) *Votre attention, s'il vous plaît.*
- (e) - L2 : elle restera à l'hôpital combien de jours  
- L1 : hum à *peu près un jour.* [oral, CTFP]

On considère que de telles séquences sont bien des phrases, car elles expriment une modalité d'énonciation et une prédication (d'existence, de qualification, de localisation, etc.). Mais le sujet de cette prédication reste implicite et doit être inféré à partir du co(n)texte [Lefevre 1999 : 41]. Attribuer à ces unités un signifié  $A(p)$  lacunaire revient à les dériver elles aussi du modèle canonique, moyennant des opérations d'ellipse qui ne sont pas précisément décrites. Chez Tanguy [2009 : 60] p. ex., la réponse en (1e) est traitée comme le « noyau elliptique » d'une phrase « incomplète, tronquée ».

### 3. UN OBJET DE CONTROVERSE.

#### 3.1. *Récusations.*

Après avoir fait l'unanimité pendant deux siècles, la notion de phrase encourt depuis quelques décennies des critiques de deux sortes.

**3.1.1.** D'une part, on lui reproche de ne pas être une solution appropriée pour analyser les discours. Cette évidence s'est imposée avec le développement des études sur le français parlé :

Une des notions qui « saute », c'est celle de « phrase » : impossible de découper dans le parlé quelque chose qui corresponde à la notion de phrase pour l'écrit. [Blanche-Benveniste & Jeanjean 1987 : 89]

Ce qui motive ce verdict, c'est moins la présence dans les discours oraux de bribes, ratés, faux départs et autres « dysfluences », que l'usage récurrent de configurations syntaxiques dont il est impossible de décrire correctement les propriétés sur la base d'une segmentation en phrases standard. Exemples :

- (2) (a) tu as pas un emploi du temps avec euh tel jour tu fais ça tel jour tu fais ça [oral < Deulofeu 2010]
- (b) autant il y en a un comme je le dis il il me motivait à apprendre c'était presque si le soir rien que pour le plaisir je refaisais mes devoirs de français et il y en a un autre il il me faisait tellement culpabiliser et tellement harceler que ça m'a dégouté [oral < Benzitoun & Sabio 2010]
- (c) il y a des mots ils sont courants tu les entends partout et puis d'autres ben euh moi j'aime pas les prononcer [*ibid.*]
- (d) tu écris tes mémoires tu leur donnes quel titre ? [oral < Dargnat 2008, *ibid.*]

- L'analyse des textes écrits a conduit à des remises en question convergentes. Combettes & Charolles [1999 : 110] constatent p. ex. que certains segments traités comme des membres de phrase (appositions, participiales détachées...) sont en fait syntaxiquement indépendants :

- (3) Je me sentais claquer au vent comme une mâtûre. *Creusé par le milieu, les yeux brûlés, les lèvres craquantes*, ma peau se desséchait jusqu'à ne plus être mienne. [Camus]

Et ils en concluent que la phrase est « une sorte de cote mal taillée », et que « l'analyse en termes de grammaire de phrase ne correspond pas de façon évidente à la réalité des faits » [1999 : 100].

- Les linguistes qui ont proposé des modèles de l'interaction verbale ont eux aussi jugé plus opératoire de ne pas user de la notion de phrase, et ont préféré fonder leurs analyses sur des unités de base de nature pragmatique : *actes de langage* élémentaires [Roulet & al. 2001 : 63 sq], ou *TCUs (Turn construction unit)* « that constitutes a recognizable action in context » [Schegloff 2007 : 4]. À ces unités pragmatiques correspondent des segments tantôt phrastiques, tantôt infra-phastriques.

**3.1.2.** Une autre objection, plus théorique, adressée à la notion de phrase est qu'elle comporte des contradictions dues à sa nature syncrétique [Sabio 2006 ; Groupe de Fribourg 2012]. Il est en effet aisé de constater que les quatre propriétés définitionnelles  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\gamma$ ,  $\delta$  ne sont pas coextensives. Entre autres :

#### $\alpha \neq \beta$

Il existe des fragments de discours syntaxiquement autonomes, mais qui ne présentent pas la complétude sémantique voulue, faute de contenu prédicatif. C'est notamment le cas des interjections (4), des apostrophes (5) et des syntagmes nominaux du type *nominativus pendens* ou *hanging topic* (6) :

- (4) on commence à pêcher ↗ puis tout à coup ↗ *blaouf* ↘ - je dis au père tu as entendu ↗ [...]. on continue à pêcher ↗ *blaouf* ↘ ah ↗ je dis - saumon quelque part ↘ [...] il voulait pas me croire ↘ puis tout à coup devant lui ↗ à quinze mètres devant lui ↗ *blaouf* ↘ [oral, CTFP 211]
- (5) (a) *Madame*, la vente va commencer. [Hugo, frantext]  
(b) *Peuple*, obéis ! Tu le dois. [Hugo, frantext]  
(c) Eh, *toi* ! C'est interdit de taper un prof ! [web, article sur les violences à l'école]
- (6) (a) Alors *mon CV* ... Je peux faire la vaisselle, le ménage, les courses enfin presque tout ! [web]  
(b) *La vitesse de la lumière*, il paraît que Einstein s'est gouré. [Gourio, *Brèves de comptoir*]  
(c) on m'a demandé de m'occuper des archives de l'A.J.A. et je par le biais de ces je me suis intéressé à la carte postale ↘ *alors la carte postale* ↘ euh je suis vice-président de l'association du club cartoliste de l'Yonne ↗ euh et si vous voulez je on on re- on- par le biais de l'A.J.A. où j'ai commencé à rechercher toutes les cartes qui a été éditées à l'A.J.A. ↘ [etc. oral, CRFP, pro-aux-1]

- Les interjections, onomatopéiques ou autres, ne prédisent pas, mais signifient sur le mode de la monstration, c'est-à-dire de l'attestation mimo-gestuelle [Ducrot 1972 : 18]. Dire *blaouf*, ce n'est pas représenter un fait sous forme propositionnelle, mais imiter le bruit d'un poisson qui saute (= en exhiber une icône sonore).

- Une apostrophe est une unité syntaxiquement autonome, qui peut être énoncée seule [Lambrecht 1998 : 37]. Mais elle n'est pas une phrase au format sémantique  $A(p)$ , car elle sert simplement à désigner l'allocutaire (réel ou fictif) pour attirer son attention, i.e. à accomplir un acte de pure référence déictique, qui ne comporte pas de prédication<sup>3</sup>.

- Quant aux SN thématiques comme ceux de (6), ils n'entretiennent aucune relation de dépendance formelle avec la phrase verbale qui suit : ils n'y remplissent pas de fonction grammaticale ; il n'y a entre elle et eux ni implication d'occurrence, ni restrictions sélectives ; l'un et l'autre sont des unités bien formées énonçables isolément. Autrement dit, ces SN sont des phrases autonomes au sens ( $\beta$ ). Mais ils apparaissent dépourvus de contenu prédicatif, et n'expriment pas une assertion (il ne viendrait à l'idée de personne de se demander s'ils disent vrai ou faux) [Lefevre 1999 : 43, 72]. Ce ne sont donc pas des phrases selon ( $\alpha$ ).

### $\beta \neq \gamma$

Entre l'autonomie syntaxique et la clôture prosodique, il n'y a pas non plus coïncidence. Les portions de discours bornées par une intonation conclusive (contour descendant à l'infra-bas,  $\searrow$ ) sont souvent composées de plusieurs constructions syntaxiques indépendantes. Ex.

- (7) c'est la fameuse époque très très sombre de l'histoire de Rome ↗ Caligula est mort ↗  
Claude prend sa succession ↗ il a un fils qui est Britannicus ↗ et la sœur de Caligula ↗  
Agrippine ↗ l'épouse  $\searrow$  [Pelt, oral radio]

Et inversement, une construction grammaticale connexe (ou du moins susceptible d'être analysée comme telle, voir p. ex. [Blanche-Benveniste 2003 : 59 ; Lacheret & al. 2011 : 66]) peut être divisée en plusieurs unités prosodiques séparées par une pause et porteuses chacune d'un intonème conclusif<sup>4</sup> :

- (8) Il devait se marier  $\searrow$  le lendemain  $\searrow$  [oral, radio]

---

<sup>3</sup> - Les apostrophes, comme tous les SN désignateurs, peuvent contenir des éléments à sens prédicatif (noms, adjectifs, propositions relatives, etc.) :

(a) *Vous qui passez sans me voir*, donnez-moi un peu d'espoir, ce soir [Trenet]

(b) Eh, *le vieux*, tu sais ce qu'ils te disent les jeunes cons ? [web]

Mais ces prédicats ne font pas l'objet d'un acte exprès d'attribution ni d'une assertion. Ils sont présentés comme des propriétés présupposées, déjà notoirement attachées au référent (l'allocutaire), et servant de signallement distinctif pour le désigner. Une apostrophe peut donc contenir des informations prédicables, mais elle n'a pas pour fonction d'effectuer une opération de prédication.

- Par ailleurs, les apostrophes sont à distinguer des appositions et clauses nominales qui assertent une prédication sur l'interlocuteur. Ex.

(c) Vas-tu te taire, *espèce de mule* ! [Genevoix < frantext]

(d) Aux premières loges, et avec un billet gratuit encore, *petit veinard*, va ! [Clavel < frantext]

(Il n'est pas toujours facile de les différencier).

<sup>4</sup> Ce dégroupage prosodique s'interprète comme le signe qu'un élément – en (8), le complément *le lendemain* – est rajouté à une construction déjà close, et vient la compléter après coup. Cet ajout est nommé *épexégèse* [Bally 1965 : 59] ou *afterthought* [Lambrecht 1980 : 75].

Il arrive aussi qu'unités syntaxiques et unités prosodiques « se chevauchent sans que leurs frontières coïncident » [Simon & Degand 2011].

### $\beta \neq \delta$

À l'écrit enfin, de nombreuses séquences ponctuées comme des phrases apparaissent composées de plusieurs constructions syntaxiques indépendantes (9), et il arrive à l'inverse qu'une construction grammaticale connexe se trouve divisée en deux unités de ponctuation, l'un de ses constituants étant isolé du reste (10). (On parle alors d'*ajout après le point* [Noailly 2002 ; Combettes 2007 ; Gautier 2010]) :

- (9) (a) Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis. [Corneille]  
(b) Elle me résistait, je l'ai assassinée. [Dumas]
- (10) (a) Enfin, je veux dire, j'ai été obligée de faire un travail. De distance.  
[Angot, citée par Gautier 2010]  
(b) Il est parti. Sans regarder derrière lui. [web, *ibid.*]

Traiter les propriétés  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\gamma$ ,  $\delta$  comme coextensives mène donc à des contradictions : il existe de multiples fragments de discours qui, comme ceux de (4-10), sont des phrases en vertu d'un critère, et ne sont pas des phrases en vertu d'un autre. Ces inconséquences proviennent de ce que la notion de phrase, comme beaucoup de notions grammaticales en vigueur, a été conçue sur la base d'un prototype : la construction verbale canonique du type *Le petit chat est mort* (§ 2.3.1.). Exprimant l'affirmation d'un contenu prédicatif au moyen d'une construction verbale autonome, et prononcée, lorsqu'elle est isolée, avec une intonation conclusive que transcrit conventionnellement la ponctuation, elle constitue un cas particulier où se trouvent conjointes toutes les propriétés  $\alpha$ ,  $\beta$ ,  $\gamma$ ,  $\delta$ . Mais si l'on veut étendre l'usage de la notion à des spécimens non prototypiques et à des occurrences en contexte, force est de l'alléger tantôt de l'une, tantôt de l'autre de ces propriétés. Le résultat est une notion primitive à géométrie variable, qui contient en germe des inconsistances et des indécidabilités. Elle voue par avance tout modèle du discours qui en use à être contradictoire (par les segmentations qu'elle prédit) et toute grammaire de phrase à être inévaluable quant à son degré de généralité (vu les incertitudes qui règnent sur l'inventaire des phrases) [Groupe de Fribourg 2012 : 14].

### **3.2. Tentatives de réhabilitation.**

En réaction à ces critiques, certains auteurs s'attachent à défendre le modèle phrastique traditionnel. Ils prennent pour base la définition sémantique ( $\alpha$ ), et s'efforcent de prouver sa généralité en ramenant au format  $A(p)$  tous les fragments de texte qui paraissent n'avoir pas un sens complet.

**3.2.1.** Un moyen utilisé pour cela est la sous-entente. Wilmet soutient ainsi que les interjections ont pour contenu une « prédication impliquée » [1997 : 499], et invoque par ailleurs [2011 : 230]

la liberté offerte à n'importe quelle prédication *thème + copule + rhème* d'omettre en tout ou en partie un ou deux de ses trois termes par souci d'économie ou d'expressivité

pour analyser les *hanging topics* comme des SN sujets sans prédicat [*ibid.* 225], les ajouts après le point comme des prédictions lacunaires à sujet implicite [*ibid.* 230], et les apostrophes comme des « attributs sans sujet » [1997 : 499]. Pour lui, il n'appartient à la grammaire ni de combler, ni d'expliquer ces « trous » :

Grammaticalement parlant, il serait [...] inopportun de recréer un réseau fonctionnel mis à mal par les raccourcis de la prédication. Le détail des manœuvres – audaces, licences, servitudes et exclusives – ne regarde plus la linguistique mais la stylistique. [*ibid.* 231]

Ces tentatives de sauvetage ne sont cependant pas irréfragables. Si les onomatopées, apostrophes et *hanging topics* signifiaient des propositions, fussent-elles en partie indéterminées, ces expressions devraient normalement être évaluables comme vraies ou fausses. Or, ce n'est pas le cas. Leur attribuer un contenu propositionnel apparaît donc artificiel, et leur alignement sur le modèle  $A(p)$  reste sujet à caution.

**3.2.2.** Une autre façon de se débarrasser des segments non conformes au modèle phrastique consiste à établir une distinction entre la *phrase* et les *énoncés* (§ 1.3.2.) La phrase est tenue pour un format structural abstrait qui fait partie de la compétence des sujets parlants, tandis que les énoncés, qui résultent de son actualisation, relèvent de la performance, et sont exposés à des accidents d'encodage :

Dans la réalité de l'échange en temps réel, l'émetteur se bat pour couler la totalité de ce qu'il veut exprimer dans une formulation linéarisée conforme au moule de la phrase : la tâche est difficile et chaque tentative n'est pas couronnée de succès (un début de phrase peut être abandonné). [Le Goffic 2011 : 14]

On explique ainsi la présence dans les textes de fragments qui n'ont pas un sens complet  $A(p)$  : ce sont des occurrences phrastiques mutilées ou interrompues avant terme.

À cette thèse, qui semble viser principalement les SN thématiques du type (6), on peut cependant objecter que ceux-ci ne sont pas des ratés idiosyncratiques et aléatoires, mais entrent dans des configurations textuelles régulières, qui peuvent être tenues pour des constructions grammaticales et modélisées comme telles. Un *nominativus pendens* n'est pas une phrase tronquée par accident ; c'est un emploi non prédicatif régulier des SN, qui fait partie de la compétence linguistique de tout sujet parlant, et dont on peut rendre compte à l'aide de notions fonctionnelles générales (topic, prénoyau, énonciation préparatoire, préambule, selon les modèles). Tout mesurer à l'aune de la phrase porteuse d'un sens complet revient donc à méconnaître l'existence de certaines régularités structurales, et/ou à leur refuser a priori le statut de faits de compétence. Par ailleurs, la distinction entre phrase et énoncés, poussée dans ses dernières conséquences, conduit à soutenir que :

Un texte est construit « à partir de phrases », mais n'est pas segmentable en phrases. [...] La phrase, unité abstraite, ne peut par définition pas se retrouver en elle-même dans un texte, suite d'énoncés réalisés. [Le Goffic 2016 : 36-37]

Au nom d'une « irréductible distance entre le virtuel et l'actualisé » [*ibid.*], la notion de phrase se trouve ainsi dispensée de toute obligation d'adéquation empirique, et la

grammaire devient la description d'un artefact idéal substitué a priori aux données textuelles observables.

**3.2.3.** Une autre ligne de défense consiste à définir la phrase par sa ponctuation ( $\delta$ ), et donc à restreindre sa validité au domaine de l'écrit [Gautier 2006, 2010] :

Cette source de confusion, voire de conflit [= l'inconsistance de la notion, AB], ne doit pas conduire à une solution radicale qui consisterait à nier la réalité de la phrase afin de sauver une théorie donnée ; mais alors quel critère retenir ? Pour des raisons historiques et épistémologiques, il semble pertinent de définir la phrase comme un segment de discours écrit délimité par des frontières graphiques. [Gautier 2006]

Ce repli sur l'écrit soulève cependant plus de problèmes qu'il n'en résout. D'une part, les ponctuations apparaissent distribuées de façon irrégulière (9-10) ou même parfois aléatoire : il arrive que sous la plume du même auteur, deux séquences ayant la même structure grammaticale et sémantique se trouvent ponctuées différemment [Béguelin 2002a : 96 ; Benzitoun 2010]. Ex.

- (11) (a) La banquise présentait alors une hauteur supérieure à celle que nous avons relevée sur les bords. Circonstance peu rassurante. [J. Verne]
- (b) Il ne bougeait pas et semblait dormir sur les flots, circonstance qui rendait sa capture facile. [*ibid.*]

On doit donc admettre que :

la nature et la position de ces frontières sont justifiées par l'interaction de facteurs multiples (données du co(n)texte, idiolecte, syntaxe, sémantique, etc.) et non par un principe unique, quelle que soit sa nature. [Gautier, *ibid.*]

Autrement dit, la ponctuation est un procédé asystématique ; les ponctuants ne sont pas des marques porteuses d'une valeur constante et soumises à un usage régulier, formant un paradigme fonctionnel homogène. À fonder sur eux la segmentation des textes, on ne gagne donc rien en cohérence.

D'autre part, faire de la phrase une unité graphique revient à postuler la coexistence de deux grammaires distinctes : celle du français écrit standard, dont les unités de base sont les phrases, vs celle de l'oral, dont les articulations spécifiques restent prudemment non décrites. Cette scissiparité dialectale n'est autre que la théorisation d'un défaut de généralité.

**3.2.4.** Les argumentations développées au secours de la phrase consistent à résorber les données empiriques non conformes en usant de régularisations *ad hoc*, en les disqualifiant comme accidentelles et/ou en les excluant du domaine à décrire. Ces moyens de défense reviennent tous à faire de la phrase une norme (incarnée dans les énoncés écrits canoniques), et à limiter à celle-ci les ambitions descriptives de la grammaire.

#### 4. ALTERNATIVES POSSIBLES.

Si, refusant cette limitation, on décide de ne plus user de la notion de phrase, la question se pose de savoir par quoi la remplacer. Toute une série de travaux récents ont tenté d'y répondre, en partant à la recherche d'une nouvelle théorie des unités. La démarche généralement pratiquée consiste à redéfinir le plus rigoureusement possible l'une des propriétés  $\alpha$ ,  $\beta$  ou  $\gamma$ , et à l'utiliser comme critère de segmentation des textes. Trois types d'unités ont ainsi pu être définis.

##### 4.1. Unités illocutoires.

**4.1.1.** Certains chercheurs travaillant à la grammaire du français parlé se sont proposé d'analyser les textes oraux en *unités illocutoires (UI)*, c'est-à-dire en « portions de discours comportant un unique acte illocutoire, soit une assertion, soit une interrogation, soit une injonction » [Benzitoun & al., 2011]. Ces UI se composent d'un *noyau* « porteur de la force illocutoire », auquel s'adjoignent facultativement des constituants périphériques (*ad-noyaux*) qui « ne portent pas de force illocutoire et se raccrochent à un noyau par le fait d'être dans la portée de la force illocutoire de ce dernier » [Kahane & Pietrandrea 2009 : 66]. Il s'agit donc là d'une version moderne du critère traditionnel de la complétude sémantique : ce qui caractérise les UI, c'est qu'elles ont un contenu de format  $A(p)$ . Les actes illocutoires  $A$  sont définis comme une classe de modalités qui « concernent la position du locuteur envers l'interlocuteur », et dont les marques sont soit les constructions syntaxiques dites communément 'types de phrase', soit des contours prosodiques terminaux (ex. *Est-ce que tu viens ? Tu viens ?*) [Debaisieux & al. 2013 : 68]. Pour Deulofeu [2013 : 445], ces modalités sont le propre d'unités qui font l'objet d'un acte d'énonciation. La notion d'UI s'identifie ainsi à celle d'énoncé autonome (§ 1.3.1.1.).

**4.1.2.** L'analyse en UI rencontre cependant des difficultés, dues à l'absence de critères suffisamment discriminants pour identifier à coup sûr les actes illocutoires. En fait, les marques formelles censées les caractériser ('type de phrase', intonation) ne sont pas univoques, si bien que de nombreux segments de discours peuvent être décrits avec la même vraisemblance comme exprimant ou n'exprimant pas un acte illocutoire distinct. Ex.

(12) *Avait-elle peur ? Il la rassurait, lui rappelait leurs conventions.* [Guéhenno]

La structure sémantique d'un tel diptyque peut être conçue de deux façons [Béguelin & Corminboeuf 2005]. D'une part, on peut voir dans son premier membre une proposition conditionnelle analogue à une *si-P*, formant avec ce qui suit un contenu propositionnel complexe qui est asserté 'en bloc' ( $\cong$  <*Si elle avait peur, il la rassurait*>). Mais on peut aussi bien interpréter le premier segment comme exprimant un acte illocutoire d'hypothèse, et le second comme accomplissant ensuite un acte d'assertion valide dans le

cadre de cette hypothèse ( $\cong$  *<Il se pouvait qu'elle eût peur. Alors il la rassurait>*)<sup>5</sup>. On a le choix entre deux interprétations que l'on peut schématiser très grossièrement :

- (12') ASSERT (elle avait peur  $\supset$  il la rassurait)  
 (12'') ASSERT ( $\diamond$  (elle avait peur)) ... ASSERT (il la rassurait)

Selon (12''), on a affaire à une suite de deux UI, et selon (12'), à une seule. Il ne s'agit pas là d'une homonymie de constructions, mais d'une alternative entre deux façons de modéliser le même effet de sens hypothétique, en le mettant au compte soit d'un enchaînement d'actes énonciatifs, soit d'une relation intra-propositionnelle. Les autres « types de phrases » ont des emplois hypothétiques analogues, qui se prêtent identiquement à deux analyses, l'une pragmatique, l'autre sémantique :

- (13) *Touchez-y, vous verrez ce qui vous arrivera.* [Frei < Corminboeuf].  
 (14) (a) *Tu lui sers n'importe quoi, il le boit.* [Gourio, *Brèves de comptoir*]  
 (b) *Tu écris tes mémoires, tu leur donnes quel titre ?.* [ex. 2d]

Ces exemples montrent qu'il n'est pas toujours possible de déterminer, au seul vu de son type syntaxique, si une construction verbale exprime ou non un acte illocutoire distinct. Quant aux contours intonatifs, ils sont souvent neutralisés : beaucoup d'UI noyaux portent un simple intonème progrédient (voir ex.(19-20) *infra*), et ne se distinguent alors en rien des segments réputés dépourvus de force illocutoire. Dans ces conditions, l'identification des actes illocutoires ne peut reposer que sur des interprétations subjectives ou des paraphrases intuitives, et n'est donc pas indemne d'arbitraire [Berrendonner 2016]. Cela en fait un critère de découpage peu fiable.

**4.1.3.** Plus fondamentalement, à un modèle pragmatique qui réduit l'inventaire des actions communicatives aux actes illocutoires, eux-mêmes réduits à la triade assertion / question / injonction, on peut reprocher d'être une représentation incomplète et arbitrairement restreinte des actions discursives. La notion d'acte illocutoire ne décrit en effet qu'un type d'actes de langage bien particulier : ceux qui peuvent être figurés comme des opérations portant sur un contenu propositionnel et fixant son mode d'« ajustement au monde » [Searle 1972 : 68 ; Vanderveken 1988]. Ce sont, autrement dit, des actes qui ont une pertinence vérifonctionnelle, avouée ou non<sup>6</sup>. Or, au nombre des actes accomplis en

<sup>5</sup> En effet, contrairement à ce qui est souvent admis, le tour dit « interrogatif » avec inversion de sujet clitique ne sert pas seulement à poser une question (demande de dire) ou à faire une semi-assertion (demande de confirmer, v. [Kerbrat-Orecchioni 2001 : 90]). Il s'emploie aussi pour formuler des hypothèses (= asserter une proposition sous modalité éventuelle), voir [Berrendonner 2018]. Ex.

J'ai peu d'amis. Aucun d'eux n'est une femme. Non que je les aie fuies. Ça ne s'est pas trouvé, voilà tout. *Ou bien faut-il voir là quelque tour de mon inconscient*, dans ce cas je n'y suis pour rien. [Cavanna, *Lune de miel*]

<sup>6</sup> Elle est clairement assumée chez Searle et Vanderveken, pour qui tout acte illocutoire a un contenu propositionnel, y compris les salutations, remerciements, etc. Elle est latente dans la conception plus sociologique des actes illocutoires comme « transformation des rapports entre interlocuteurs » [Ducrot & Schaeffer 1995 : 782], dans la mesure où ces rapports consistent toujours à partager certaines assomptions déontiques.



parlant, il en est aussi qui n'opèrent pas sur des propositions, et qui n'ont pas de pertinence vérifonctionnelle ; p. ex. désigner un objet-de-discours dans le simple but de le mettre en évidence (ce que fait un *nominativus pendens*), ou bien interpeller quelqu'un (apostrophe). Sauf préjugés logicistes en faveur du format propositionnel, il n'y a pas de raison de dénier à ces opérations-là la qualité d'actes énonciatifs distincts, ni par conséquent de refuser aux segments qui les accomplissent le statut d'énoncés 'noyaux' autonomes. Bref, entreprendre de segmenter les discours sur la base des actions communicatives accomplies exigerait que l'on se dote d'un modèle de celles-ci plus sophistiqué que l'ancestral format logico-verbo-centrique  $A(p)$ .

**4.1.4.** Enfin, il y a des raisons de penser que les actes dits illocutoires ne sont pas des valeurs codées en langue, mais des effets interprétatifs inférés en contexte (voir entre autres la critique de Sperber & Wilson [1989 : 364 sq.], la distinction que fait Deulofeu [2011] entre 'modalités de construction' et 'modes d'énoncé', ou encore [Berrendonner 2019 : 97]). Si tel est le cas, caractériser des unités de langue par leur 'force illocutoire', c'est tenter de les définir par des effets d'usage plus ou moins occasionnels, et non par des propriétés immanentes, entreprise qui peut sembler méthodologiquement malavisée et vouée à l'échec.

## **4.2. Unités rectionnelles.**

**4.2.1.** Une autre méthode d'analyse consiste à diviser les textes en unités syntaxiquement autonomes. Cela suppose évidemment qu'on ait d'abord défini ce que sont les relations syntaxiques. On le fait généralement en ramenant toutes celles-ci à une seule et unique relation de base, appelée selon les écoles *dépendance*, *rection* ou *gouvernement*, et définie par le fait que l'un de ses termes (*régissant*, ou *tête*) impose des contraintes sélectives à l'autre (*régi*, ou *complément*). Le prototype donné en exemple est le rapport entre verbe et arguments. Sur cette base, les textes sont divisibles en unités dont la structure interne est faite de dépendances syntaxiques, mais qui n'entretiennent pas de telles dépendances entre elles. On les nomme *unités rectionnelles* (UR) :

L'UR, unité maximale de la microsyntaxe, est une séquence construite autour d'une tête qui ne dépend microsyntaxiquement d'aucune autre unité. [...] Un élément est considéré comme régi lorsqu'il se voit imposer certaines contraintes (partie du discours, place linéaire, marqueur morpho-syntaxique). [Lacheret-Dujour, Kahane & al. 2011 : 65]

(Voir entre autres [Benzitoun & al. 2011], [Degand & Simon 2009], ou [Groupe de Fribourg 2012], qui donne aux UR le nom de *clauses*). Ces unités ne coïncident évidemment pas avec les phrases de la tradition. Il y en a souvent plusieurs là où on ne voit ordinairement qu'une seule phrase, et inversement. Les « phrases » (15) p. ex. semblent composées d'une paire de constructions verbales formellement indépendantes, donc de deux UR :

- (15) (a) Je l'aime, je le fuis. Titus m'aime, il me quitte. [Racine, *Bérénice* V, 7, 1500]  
(b) c'est plus sain, je pense [oral, CRFP]  
(c) Il y a aussi une chose, c'est que ton travail est gratuit. [web]  
(d) J'ai ma fille, elle a toujours mal à la tête. [web]

**4.2.2.** Des difficultés surgissent cependant lorsqu'il s'agit d'identifier concrètement les dépendances rectionnelles. Il existe en effet plusieurs conceptions de la rection, les unes restreintes, les autres extensives, qui lui reconnaissent des caractéristiques empiriques différentes, et qui induisent par conséquent des découpages en UR différents. Il s'ensuit des controverses sur l'analyse de certains segments textuels. Ceux dont le statut syntaxique reste problématique sont principalement :

(i) Les constituants dits « périphériques ». Cette appellation amphibie, qui dit à la fois la connexité avec un « noyau » et l'extériorité par rapport à celui-ci, est symptomatique de l'embaras des grammairiens face aux problèmes de rattachement qu'ils posent. Lorsqu'il s'agit d'analyser les compléments extra-prédicatifs, appositions, participiales détachées, propositions relatives explicatives, incises, clauses verbales méta-énonciatives, etc., trois statuts sont a priori envisageables, entre lesquels il est souvent difficile de trancher : (i) celui de constituant régi interne à une UR ; (ii) celui d'UR indépendante ; (iii) un statut intermédiaire d'élément non régi, mais entretenant néanmoins des rapports de dépendance autres que rectionnels avec une UR « noyau », et formant avec elle une unité « macro-syntaxique » (cette dernière solution exigeant la définition de dépendances non rectionnelles, dont la spécificité n'est pas facile à établir). Des phénomènes diachroniques de coalescence et de « greffe » viennent encore compliquer le problème. Il arrive en effet que certaines paires d'UR adjacentes soient réanalysées en une seule [Béguelin 2002b]. D'où en synchronie des situations de métanalyse, une même séquence pouvant être aussi bien une UR autonome qu'un constituant régi. Cf.

- (16) [Il est reparti]<sub>UR1</sub> [ça fait un quart d'heure]<sub>UR2</sub>  
 [Il est reparti [ça fait un quart d'heure]]<sub>UR1</sub>

(ii) Les mêmes incertitudes planent sur les constructions verbales précédées d'un morphème du type { *car, et, mais, or, parce que, quand, si...* }, nommé usuellement « conjonction » ou « connecteur ». Ces morphèmes sont plurifonctionnels : tantôt ils marquent une dépendance rectionnelle, tantôt ils expriment une simple relation sémantico-discursive. Les segments qu'ils introduisent peuvent donc être soit des membres d'UR, soit des UR « insubordonnées » [Debaisieux & al. 2013], et il n'est pas aisé de s'accorder sur les occurrences qui relèvent d'un cas ou de l'autre.

Au total, la notion d'UR (ou clause) apparaît méthodologiquement viable, mais pour la rendre pleinement opératoire, il faudrait parvenir à une définition stabilisée de la relation grammaticale de rection, ainsi que des autres relations combinatoires dont elle se distingue.

### **4.3. Unités intonatives.**

**4.3.1.** Un troisième type d'unités a été défini sur la base de démarcations prosodiques, et plus particulièrement des intonations finales dites *conclusives*, dont le prototype est le contour descendant au registre B<sup>-</sup>, éventuellement suivi de pause (noté ici ↘). Ces intonations bornent des segments de dimensions très inégales et de structures diverses. Il peut s'agir d'un simple mot ou d'un syntagme isolé (5, 17), d'une unité rectionnelle

complète (18), aussi bien que d'une suite parfois très longue de telles unités, morpho-syntaxiquement indépendantes mais groupées prosodiquement (7, 19, 20) :

- (17) et donc j'ai commencé -- \ le le lendemain \ [CRFP pri-pso-3]
- (18) je retrouve euh l'accent marseillais \ j'en ai un peu \ mais ↗ comme dans toutes les bonnes caricatures ↗ on me donne un peu plus \ [oral, radio]
- (19) ça fait trente ans bientôt que je fais ce métier ↗ donc j'ai un certain savoir-faire une certaine expérience ↗ je travaille en région parisienne depuis trente ans ↗ donc euh je connais pas mal de monde ↗ dans les administrations dans les dans les s- dans le secteur privé ↗ donc ces clients ben je les vois régulièrement ↗ euh quand ils ont du travail ben je me tiens au courant ↗ donc euh on suit les affaires ↗ on les traite ↗ et puis après il faut les réaliser \ [CRFP, pri-pne-3]
- (20) et à l'instant alors c'est du côté de Cannes ↗ qu'il y a eu une superbe occasion ↗ avec Lepaul ↗ qui a prolongé une balle ↗ le gardien de Calais Schille ↗ et il a touché la balle sur sa ligne ↗ mais il n'a pas pu la capter ↗ il l'a simplement repoussée ↗ et au moment où un autre joueur de Cannes menaçait ↗ eh bien il a pu cette fois capter la balle ↗ gros gros gros danger pour les joueurs de Calais ↗ alors qu'il reste deux ou trois minutes à jouer ↗ on en est toujours à zéro zéro ↗ et ici aussi donc il est probable qu'on va se diriger vers les prolongations \ [oral radio]

Les unités ainsi délimitées par une intonation conclusive sont appelées *paratons* [Brown & Yule 1983], *paragraphes oraux* [Morel & Danon-Boileau 1998], *périodes* [Groupe de Fribourg 2012] ou *macro-périodes* [Lacheret-Dujour 2003]. Entre leurs frontières et celles des unités réactionnelles, il n'y a manifestement pas coïncidence.

**4.3.2.** On a parfois présenté le bornage par une intonation conclusive comme un trait distinctif des énoncés autonomes, porté par leur noyau :

Sont considérées comme « noyaux » les unités qui, à l'intérieur d'un énoncé donné, sont effectivement dotés d'une mélodie conclusive. [Blanche-Benveniste 2003 : 56]

Mais cela ne vaut que pour les occurrences considérées en isolation. Appliquée en discours, une telle définition obligerait à admettre qu'un énoncé peut s'étendre aux dimensions d'un paragraphe oral entier (ex. (19-20)), contenir des discontinuités syntaxiques, et exprimer toute une kyrielle d'actes illocutoires (ce qui est en contradiction avec la définition énonciative du § 4.1.1.).

**4.3.3.** Deux types de modèles ont été proposés pour décrire la structure interne des paragraphes oraux. (Ils sont tous deux généralisables aux textes écrits, moyennant des hypothèses de lecture prosodique de ceux-ci).

- L'un consiste à diviser ces paragraphes en membres sur la base de marques prosodiques (accents, pauses, prééminences intonatives), puis à assigner à chacun de ces membres (éventuellement hiérarchisés) une fonction dans la structure informationnelle du paragraphe : *préambule* / *rhème* / *postrhème* [Morel & Danon-Boileau 1998]. Cette façon de coupler directement des groupes intonatifs avec des fonctions communicatives revient

cependant à court-circuiter la morpho-syntaxe. Il est fait plus ou moins abstraction de celle-ci, en vertu de l'idée que les signaux prosodiques, qui sont de nature suprasegmentale, forment une structure autonome, justiciable d'une description indépendante de celle du matériau segmental. Cela conduit entre autres à opérer des découpages non congruents avec la structure morpho-syntaxique :

- |      |  |                       |
|------|--|-----------------------|
| (21) | <i>préambule</i>                                 | <i>rhème</i>          |
|      | (a) [moi j'aimerais vraiment pas être une fille] | [qui a le cœur fermé] |
|      | (b) [bah non il vaut mieux que toi]              | [tu y ailles hein]    |
|      | [Morel & Danon-Boileau 1998 : 22]                |                       |

- Un autre modèle [Berrendonner 2011 ; Groupe de Fribourg 2012] vise une description intégrée des structures prosodique, syntaxique et pragmatique des discours. Il postule l'existence de deux articulations superposées, mais congruentes : (i) une articulation *pragma-syntaxique*, faite d'énoncés groupés en *périodes* ; (ii) une articulation *morpho-syntaxique*, décrivant la structure interne de chaque énoncés sous la forme d'un réseau de relations rectionnelles. Les périodes sont, quant à la forme, des unités prosodiques (bornées par un intonème final), et quant à la fonction, des unités ergonomiques (groupements d'actes d'énonciation). Ce modèle a pour conséquence d'étendre la syntaxe aux dimensions du discours, et donc d'abolir la frontière disciplinaire généralement tracée entre syntaxe et pragmatique discursive.

## 5. BILAN.

**5.1.** Si la notion de phrase a été d'usage commun pendant deux siècles, l'élargissement du champ d'étude grammatical aux dimensions du discours a fait apparaître qu'elle n'est pas une solution appropriée pour analyser les textes, en raison des défauts de généralité qu'elle comporte. Divers syntacticiens soucieux de rigueur épistémologique ont donc été amenés à prononcer sa péremption. Les descriptions grammaticales du français parlé, notamment, se font le plus souvent sans elle.

**5.2.** Les propositions qui ont été avancées en vue de lui substituer une théorie plus adéquate de l'articulation des discours font appel à des critères de segmentation dont les uns sont d'usage intuitif et peu rigoureux, et dont les autres ont des vertus généralisantes qui restent à éprouver. Cela a pour conséquence qu'il n'existe guère d'accord sur la nature et l'identification des unités dotées d'autonomie grammaticale. Pour parvenir à une théorie stabilisée, au moins trois sortes de problèmes restent à résoudre.

**5.3.** Il faudrait d'une part définir plus rigoureusement les divers ordres de relations qui jouent un rôle dans l'articulation des discours. Quant aux rapports de rection, il s'agit d'évaluer laquelle des conceptions en présence comporte les meilleures capacités de généralisation, et en tirer les conséquences, notamment sur l'analyse des périphériques. Il conviendrait aussi de caractériser avec le même soin les relations externes qui président à la combinaison des unités rectionnelles dans les textes. Est-il adéquat d'établir une simple distinction binaire entre rections et relations de discours, ou bien y a-t-il lieu de postuler un domaine tiers, fait de relations « macro-syntaxiques » qui se distinguent à la fois des unes et des autres ? Si oui, quelles sont les propriétés distinctives de ces relations, et quel

type d'unités maximales permettent-elles de construire ? Répondre à ces questions ne pourra se faire sans développer un modèle explicite de la pragmatique discursive ; raisonner sur de vagues effets interprétatifs de regroupement ne saurait suffire.

**5.4.** Un autre problème en attente de réponse théorique est celui des rapports entre articulations segmentale et suprasegmentale. Des modèles très différents ont été proposés pour rendre compte de leur non-congruence. L'un consiste à ranger de pair sous le même type (*Basic Discourse Units, BDU*) des groupements les uns syntaxiques, les autres prosodiques [Degand & Simon 2009, 2011]. D'autres modèles figurent les unités segmentales comme parties intégrantes des périodes prosodiques [Morel & Danon-Boileau 1998 ; Groupe de Fribourg 2012]. D'autres, enfin, traitent la structure prosodique comme une réorganisation superficielle dérivée de la structure syntaxique [Delais-Roussarie & al. 2011 ; Blanche-Benveniste & Martin 2011]. L'évaluation de ces divers modèles, et en particulier de leur capacité à rendre compte des faits empiriques non triviaux (épexégèses, incisives, etc.) reste à faire.

**5.5.** Une théorie générale des unités linguistiques doit en outre comprendre une théorie des rapports entre écrit et oral, c'est-à-dire du transcodage des articulations du parlé en séquences écrites ponctuées. Avoir une vision claire de la correspondance entre unités linguistiques et unités graphiques est notamment un besoin essentiel pour les applications à l'enseignement. L'expérience montre que beaucoup d'élèves ont du mal à convertir les structures syntaxiques acquises spontanément et pratiquées à l'oral en phrases graphiques conformes aux normes standard. En dépit de certaines recherches en cours [v. Béguelin 2000 : 260 sq.], cette difficulté d'apprentissage n'est généralement pas traitée comme telle, faute d'une grammaire contrastive enseignable de l'oral et de l'écrit ponctué. (À l'école, le français écrit standard reste le plus souvent présenté comme le fait premier et la variété normale, dont l'oral n'est qu'un avatar plus ou moins dégradé. Le seul modèle syntaxique enseigné est celui de la phrase graphique contenant obligatoirement un verbe, les configurations usuelles en français parlé étant réprochées comme fautives et vulgaires. Cette conception normative de l'oral comme sous-langue dégénérée empêche un examen attentif de ses rapports à l'écrit).

**5.6.** Tous ces problèmes étant loin d'être réglés, il n'émerge pour l'instant aucune théorie des unités qui soit à la fois assez robuste et assez notoire pour s'attirer un relatif consensus et succéder au modèle phrastique. Le poids de la doctrine scolaire (qui infuse dans la linguistique fondamentale au moins autant qu'elle lui emprunte), la propension à élever les évidences et les catégories pratiques du sens commun au rang de concepts scientifiques, la soumission au paradigme socio-scientifique dominant, le cloisonnement des sous-disciplines linguistiques concernées, sont autant de facteurs qui concourent à pérenniser la phrase. On peut donc présager que la grammaire se fera pendant un certain temps encore sur la base d'une notion connue pour être falsifiée.

## 6. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES IMPORTANTES.

### 6.1. Pour :

Le Goffic, P. (2001), « La phrase ‘revisitée’ », *Le Français aujourd’hui* 135, 97-107.

Le Goffic, P. (2011), « Phrase et intégration textuelle », *Langue française* 170, 11-28.

Le Goffic, P. (2016), « Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ? Retour sur une question lancinante », in *Connexion et indexation, Ces liens qui tissent le texte*, L. Sarda & al. édés., Paris, ENS Éditions.

Ces trois articles exposent une défense et illustration de la phrase, fondée sur une définition sémantico-énonciative (unité alliant une modalité et une prédication).

Riegel M., Pellat J.-C. & Rioul R. (2009), *Grammaire méthodique du français*, (2<sup>e</sup> édition), Paris, PUF.

Grammaire de référence qui propose une définition essentiellement syntaxique de la phrase (chap. VI), ainsi qu’un inventaire des « types de phrases » (chap. XIV).

Wilmet, M. (2011), « Plaidoyer pour la phrase graphique », in *Du système linguistique aux actions langagières*, G. Corminboeuf & M.-J. Béguelin édés., Bruxelles, De Boeck-Duculot, 221-234.

Propositions pour ramener au modèle phrastique diverses configurations textuelles non canoniques.

Kleiber, G. [2003], « Faut-il dire adieu à la phrase ? » *L’Information grammaticale* 98, 17-22.

### 6.2. Contre :

Berrendonner, A. (2002), « Les deux syntaxes », *Verbum* XXIV, n° 1-2, 23-36.

Groupe de Fribourg (2012), *Grammaire de la période*, Berne, P. Lang.

Une critique de la notion de phrase, et des propositions pour lui substituer une théorie des unités fondée sur l’existence de deux articulations superposées, intégrant les aspects morpho-syntaxiques, pragmatiques et prosodiques du discours..

### 6.3. Histoire de la notion :

Seguin J.-P. (1993), *L’invention de la phrase au XVIIIe siècle*, Louvain-Paris, Peeters.

Étude minutieusement documentée de l’élaboration progressive de la notion de phrase par les grammairiens du XVIIIe siècle, et des problèmes que celle-ci recèle dès ses origines.

Raby V., Chevillard J.-L., Colombat B., David H., De Vogüé S., Guillaume P. & Lallot J., 2017, *L’énoncé dans les traditions linguistiques : logos, vākya, kalām, oratio et les autres*, *Langages* n° 205.

Numéro de revue consacré à la façon dont a été posé le problème de la délimitation des énoncés dans diverses traditions grammaticales

## 7. AUTRES OUVRAGES CITÉS.

- Abeillé A. (2002), *Une grammaire électronique du français*, Paris, Éditions du CNRS.
- Bally C. (1965), *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke.
- Béguelin M.-J., dir. (2000), *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot..
- Béguelin M.-J. (2002a), « Clause, Période ou autre ? La phrase graphique et la question des niveaux d'analyse », *Verbum XXIV*, n°1-2, 85-108.
- Béguelin M.-J. (2002b), « Routines macro-syntaxiques et grammaticalisation : l'évolution des clauses en *n'importe* », in *Macrosyntaxe et Macrosémantique*, A.-L. Andersen & H. Nølke eds., Berne, P. Lang, 43-69.
- Béguelin M.-J. & Corminboeuf G. (2005), « De la question à l'hypothèse : aspects d'un phénomène de coalescence », in *Les états de la question*, C. Rossari & al. eds., Québec, Nota bene.
- Benveniste É. (1966-67), *Problèmes de linguistique générale I & II*, Paris, Gallimard.
- Benzitoun C. (2010), « Quelle(s) unité(s) syntaxique(s) maximale(s) en français parlé? Discussions autour de quelques problèmes rencontrés », *Travaux de Linguistique* n° 60, 109-126.
- Benzitoun C., Dister A., Gerdes K., Kahane S., Pietrandrea P., Sabio F. & Debaisieux J.-M. (2011), « Tu veux couper là faut dire pourquoi. Propositions pour une segmentation syntaxique du français parlé », *Actes du CMLF 2010*, en ligne : <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010201>
- Berrendonner A. (2000), « Histoire d'une transposition didactique : les 'types de phrase' », *Tranel*, n° 31, 37-54.
- Berrendonner A. (2011), « Unités syntaxiques et unités prosodiques », *Langue française* 170, 81-94.
- Berrendonner A. (2016), « De l'autonomie sémantique de la 'phrase' », in *La phrase autonome, Théorie et manifestations*, J.-C. Anscombre, B. Dabord, A. Oddo & C. Garcia de Lucas eds., Bruxelles, P. Lang, 19-32.
- Berrendonner A. (2018), « Inversion du sujet clitique et interrogation », in *L'interrogative en français*, M.-J. Béguelin, A. Coveney & A. Guryev eds., Berne, P. Lang, 79-94.
- Berrendonner A. (2019), « Clauses nominales : prédication ou monstration ? », in *Types d'unités et procédures de segmentation*, M.-J. Béguelin, G. Corminboeuf & F. Lefeuve eds., Paris, Lambert Lucas, 85-98.
- Blanche-Benveniste C. & al. (1984), *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*, Paris, SELAF.
- Blanche-Benveniste C. & al. (1990), *Le français parlé, études grammaticales*, Paris, Éditions du CNRS.

- Blanche-Benveniste C. (1994), « Quelques caractéristiques grammaticales des ‘sujets’ employés dans le français parlé des conversations », in *Subjecthood and Subjectivity*, M. Yaguello éd., Paris, Ophrys, 77-107.
- Blanche-Benveniste C. (2003), « Le recouvrement de la syntaxe et de la macro-syntaxe », *Macro-syntaxe et pragmatique. L’analyse linguistique de l’oral*, A. Scarano éd., Roma, Bulzoni, 53-76.
- Blanche-Benveniste C. (2010), *Le Français. Usages de la langue parlée*, Leuven-Paris, Peeters.
- Blanche-Benveniste C. & Jeanjean C. (1987), *Le français parlé, transcription et édition*, Paris, INALF.
- Blanche-Benveniste C. & Martin P. (2011), « Structuration prosodique, dernière réorganisation avant énonciation », *Langue française* 170, 143-157.
- Bloomfield L. (1970=1933), *Le langage*, trad. F. François, Paris, Payot.
- Brown G. & Yule G. (1983), *Discourse Analysis*, Cambridge University Press.
- Chervel A. (1977), *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français... Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- Combettes B. & Charolles M. (1999), « Contribution pour une histoire récente de l’analyse du discours », *Langue française* n° 121, 76-116.
- Combettes B. (2007), « Discontinuité et cohérence discursive : le cas des ajouts après le point », *Cahiers de praxématique* 48, 11-134.
- Creissels D. (2006), *Syntaxe générale, une introduction typologique*, Paris, Hermès-Lavoisier.
- Debaisieux J.-M. & al. (2013), *Analyses linguistiques sur corpus : subordination et insubordination en français*, Paris, Hermès-Lavoisier.
- Degand L. & Simon A.-C. (2009), « On identifying basic discourse units in speech : theoretical and empirical issues », *Discours* 4, [<http://discours.revues.org/5852>].
- Degand L. & Simon A.-C. (2011), « L’analyse en unités discursives de base. Pourquoi et comment ? », *Langue française* 170, 45-60.
- Delais-Roussarie E., Yoo H. Post B. (2011), « Quand frontières prosodiques et frontières syntaxiques se rencontrent », *Langue Française* 170, 29-44.
- Deloffre F. (1967), *La phrase française*, Paris, SEDES.
- Deulofeu J. (2010), « La greffe d’un énoncé sur une construction : une combinaison originale de parataxe et de rection », *La parataxe, tome 1 : Entre dépendance et intégration*, M.-J. Béguelin, M. Avanzi & G. Corminboeuf édés., Berne, P. Lang, 175-208.
- Deulofeu J. (2013), « Macrosyntaxe : sources et controverses », in *Analyses linguistiques sur corpus*, Debaisieux & al., Paris, Hermès-Lavoisier.
- Dubois J. & Dubois-Charlier F. (1970), *Éléments de linguistique française : syntaxe*, Paris, Larousse.



- Ducrot O. (1972), *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
- Ducrot O. (1980), *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
- Ducrot O. & Schaeffer J.-M. (1995), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
- Gardes-Tamine J., 1988, *La grammaire (2)*, Paris, A. Colin.
- Gautier A. (2006), « La polysémie de la notion de phrase », *Actes du colloque Cedill, Grenoble*, [www.modyco.fr/fr/coldoc/...]
- Gautier A. (2010), « Syntaxe et ponctuation en conflit. Le point est-il une limite de la rection ? », *Travaux de Linguistique* n° 60, 91-107.
- Goosse A. & Grevisse M. (1986), *Le bon usage*, 12<sup>e</sup> éd., Paris-Louvain, Duculot.
- Hagège C. (1985), *L'homme de paroles*, Paris, Gallimard.
- Kahane S. & Pietrandrea P. (2009), « Les parenthétiques comme unités illocutoires associées. Une perspective macrosyntaxique », *Linx* 61, 49-70.
- Kerbrat-Orecchioni C. (2001), *Les actes de langage dans le discours*, Paris, Nathan.
- Lacheret-Dujour A. (2003), *La prosodie des circonstants en français parlé*, Leuven-Paris, Peeters.
- Lacheret-Dujour A., Kahane S., Pietrandrea P. Avanzi M. & Victorri B. (2011), « ‘Oui mais elle est où, la coupure, là ?’ Quand syntaxe et prosodie s’entraident ou se complètent », *Langue Française* n° 170, 61-80.
- Lambrecht K. (1980), *Topic, Antitopic and verb agreement in non-standard French*, Amsterdam, J. Benjamins.
- Lambrecht K. (1998), « Sur la relation formelle et fonctionnelle entre topiques et vocatifs », *Langues* n° 1, 34-45.
- Lambrecht K. (2008), « Contraintes cognitives sur la syntaxe de la phrase en français parlé », in *Modèles syntaxiques. La syntaxe à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, D. Van Raemdonck éd., Bruxelles, P. Lang, 247-278.
- Lefevre F. (1999), *La phrase averbale en français*, Paris, L'Harmattan.
- Lefevre F. (2016), « Les énoncés averbaux autonomes : approche syntaxique et discursive », in *La phrase autonome, Théorie et manifestations*, J.-C. Anscombe, B. Dabord, A. Oddo & C. Garcia de Lucas éd., Bruxelles, P. Lang, 73-88.
- Le Goffic P. (1993), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Lerot J. (1986), *Analyse grammaticale*, Bruxelles, Duculot.
- Martinet A. (1979), *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier.
- Meillet A. (1934=1908), *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, Paris, Hachette.

- Morel M.-A. & Danon-Boileau L. (1998), *Grammaire de l'intonation*, Paris, Ophrys.
- Mounin G. (1968), *Clés pour la linguistique*, Paris, Seghers.
- Noailly M. (2002), « L'ajout après le point n'est-il qu'un simple artifice graphique ? », in *Figures d'ajout : phrase, texte, écriture*, J. Authier-Revuz & M.-C. Lala édts., Paris, Presses universitaires de la Sorbonne Nouvelle, 133-145.
- Roulet E. (2001), *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Berne, P. Lang.
- Ruwet N. (1967), *Introduction à la grammaire générative*, Paris, Plon.
- Sabio F. (2006). « Phrases et constructions verbales : quelques remarques sur les unités syntaxiques dans le français parlé », *Constructions verbales et production de sens*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 127-139.
- Searle J.-R.. (1972), *Les actes de langage*, Paris, Hermann.
- Schegloff E. (2001), *Sequence organization in interaction*, Cambridge UP.
- Simon (A.-C.) & Degand (L.), 2011, « L'analyse en unités discursives de base : pourquoi et comment ? », *Langue française* 170, 45-60
- Sperber D. & Wilson D. (1989), *La pertinence*, Paris, Minuit.
- Tanguy N. (2009), *Les segments averbaux, unités syntaxiques de l'oral*, Thèse Paris 3, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00942721/document>.
- Tesnière L. (1969), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- Vanderveken D. (1988), *Les actes de discours*, Paris, Mardaga.
- Wilmet M. (1997), *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette.